

Question concernant une desoladerisation dun bail

Par sin13127, le 23/01/2012 à 18:49

Bonjour,

dernierement j ai envoyé en courrier ar concernanat mon ancien logement que j occupai avec mon ex compagne, suite a mon courrier dans lequel je demande une simple desoladerisation, et precisant qu elle en etait maintenant la seule locataire.

la reponse fut la suivante:

suite a la reception de votre préavis de départ, nous nontons que vous liberez l appartement en date du...

mon probleme est le suivant ils souhaitent se servir de ma demande pour rompre entierement le bail, notifiant a mon ex compagne qu elle doit egalement quitte le domicile le...

celle ci menance de se retourner contre le bailleur et moi meme.

comment ont ils pu transformer ma demande en préavis de depart pour nous deux.

je souhaiterai savoir si je suis eventuellement en tord vis a vis de ma demarche.

en vous remerciant par avance de vos réponses, je me tiens a votre diposition pour d eventuels complement d information.

Par cocotte1003, le 23/01/2012 à 20:47

Bonjour, si vous avez signé un bail à vos 2 noms pour un appartement non meublé, votre ex est tout à fait en droit de rester, l'bail s continue avec elle seule, par contre vous devez avoir un clause de solidarité (voir bail) entre vous qui permet au bailleur de se retourner contre vous en cas de non paiement du loyer et des charges de votre ex et cela pendant une période triénale à partir de la date d'effet de votre bail, cordialement

Par sin13127, le 24/01/2012 à 20:33

je vous remercis de votre réponse.

donc mon courrier portant mon seul nom ne peut pas servir de motif de préavis pour mon ex compagne?

Par cocotte1003, le 24/01/2012 à 20:36

bonjour, et non , pour que le préavis soit valable pour les 2, il faut qu'il soit fait et signé par les 2 personnes puisque vous ne portez pas le meme nom, cordialement

Par sin13127, le 25/01/2012 à 16:10

merci pour vos renseignement